

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NO. 414-2015 & 415-2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, que les membres du Conseil siégeant en séance régulière le lundi 1^{er} juin 2015 ont adopté les règlements suivants :

Numéro 414-2015 intitulé - Règlement amendant le Règlement des permis et certificats n° 315-2007 afin de définir le terme «Marché public».

Numéro 415-2015 intitulé - Règlement sur les usages conditionnels numéro 415-2015
Ce dit règlement ayant été dûment approuvé par la M.R.C. du Haut-Richelieu le 10 juin 2015.

Lesdits règlements sont à la disposition des contribuables pour consultation au bureau de la Municipalité de Venise-en-Québec, situé au 237, 16^e Avenue Ouest à Venise-en-Québec.

Donné à Venise-en-Québec
Ce 15^e jour de juin 2015

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Diane Bégin résidant à Clarenceville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, dès 12h00 le 15^e jour de juin 2015.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 15^e jour de juin deux mille quinze.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière